Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 53 (1982)

Heft: 4: Horaire cadencé

Artikel: Introduction de l'horaire cadencé : incidences sur les PTT

Autor: Zahno, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction de l'horaire cadencé

Incidences sur les PTT

Les services des PTT et des CFF s'interpénètrent à l'évidence, et la modification de la structure ou de l'horaire de l'un d'eux nécessite l'adaptation de l'autre. L'acheminement cadencé de voyageurs et de marchandises, qui interviendra dès le 23 mai dans les gares, répercutera ses effets dans la distribution, soit par car postal, soit par l'office postal. Au niveau des offices postaux, les administrateurs jurassiens ne s'attendent guère à de grands bouleversements. La modification de l'horaire de ce mois de mai est attendue avec sérénité, car les PTT ont acquis une certaine souplesse dans le cadre de l'adaptation bisannuelle de leurs services aux horaires CFF. Les administrateurs admettent que l'introduction de l'horaire cadencé pourrait s'avérer plus délicate que les changements d'horaire connus jusqu'alors. Cependant, ils n'envisagent aucune incidence sur le service à la clientèle, seules quelques modifications d'horaires minimes devant survenir au sein du personnel. Il semble que pour l'instant une réorganisation sans augmentation d'effectif soit suffisante en ce qui concerne l'exploitation. Seul l'usage permettra une vérification. La situation est quelque peu différente à Bienne par rapport à la chaîne jurassienne: en effet, la complexité des transbordements des colis entre les trains nécessite l'engagement de deux personnes supplémentaires. Un seul soucis en gare de Delémont: les trains arriveront pour ainsi dire tous simultanément, soit entre 46 et 03. Il y aura donc quatre, et parfois cinq trains en gare, ce qui pourrait considérablement compliquer les transbordements. Ici encore, seul l'usage permettra de vérifier la planification.

Si l'exploitation du réseau PTT ne subira donc que des modifications mineures, les transports postaux par cars verront une

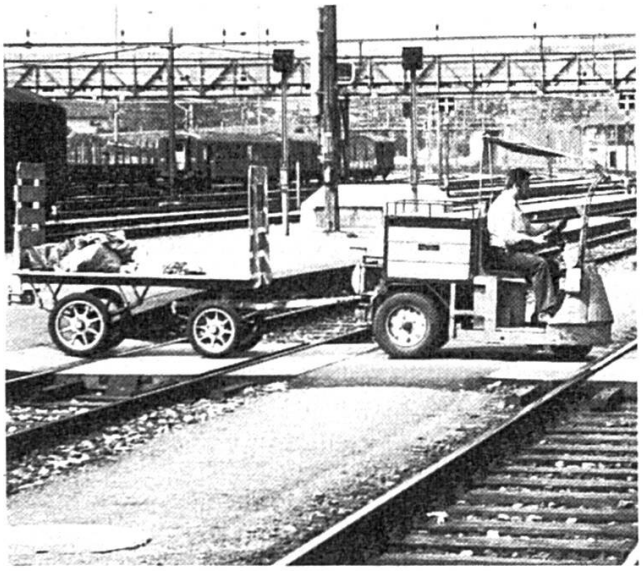

augmentation générale de leurs prestations. Des changements importants auront lieu à Delémont, et dans une moindre mesure à Porrentruy. Trois nouveaux chauffeurs seront engagés par les PTT et l'entrepreneur postal local à Delémont, et l'introduction de l'horaire cadencé dans le Val-Terbi imposera l'acquisition d'un nouveau car. A Porrentruy, l'augmentation des courses n'aboutira pas à un horaire véritablement cadencé, mais la création de deux nouveaux services, à cheval sur les lignes actuelles, nécessitera un chauffeur supplémentaire. Pour ce qui est de la fréquentation des lignes PTT, l'apport des nouvelles perstations ne sera jugé qu'après leur introduction. Le tour d'horizon des offices postaux de la région démontre donc que malgré une structure administrative d'une certaine ampleur, les PTT envisagent de s'adapter souplement à l'horaire cadencé, en laissant une bonne place à l'expérience pratique et directe. Ils ne démontrent en tous les cas aucune crainte.

Philippe ZAHNO